

## P R E A V I S No 107-2011

### Retransmission des séances du Conseil communal

Renens, le 21 mars 2011

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent préavis a pour objet de présenter une solution pour la retransmission des séances du conseil communal de Renens à partir de septembre 2011.

Il contient les points suivants :

1. Introduction .....	1
2. Appel d'offres .....	2
3. Présentation du prestataire retenu .....	2
4. Captation des séances.....	3
5. Diffusion télévisée.....	3
6. Solution pour les téléspectateurs .....	4
6.1 Abonnés au teleréseau avec un téléviseur numérique .....	4
6.2 Abonnés au teleréseau avec un téléviseur analogique .....	4
6.3 Clients Swisscom TV et Cablecom .....	4
7. Diffusion sur internet .....	4
8. Budget .....	5
9. Conclusion.....	6

#### **1. Introduction**

Actuellement, les séances du Conseil communal sont filmées par la société Vidéoartvision et retransmises en format analogique et en différé sur le canal météo de TvT Services SA. Cette solution provisoire a été mise en place suite à la disparition de la TVRL en juin 2009.

C'est une solution effectivement très provisoire puisque le canal analogique météo de TvT Services SA sera supprimé fin juin 2011.

Le 24 juin 2010, suite au préavis 87-2010 présenté par la Municipalité, le Conseil communal avait décidé d'autoriser la poursuite de la diffusion des séances du Conseil communal durant une année avec le même prestataire. Cette période devait permettre à la Municipalité d'approfondir ses études sur les différentes variantes possibles après la suppression du canal météo. Le Conseil communal avait par contre refusé de donner le financement pour mettre en place directement un nouveau système, une fois la meilleure solution trouvée, souhaitant être reconsulté à ce moment et sur cette solution. Dès lors, le Conseil avait accordé par un

amendement à la Municipalité le même montant que précédemment pour toute l'année 2011, soit Fr. 35'000.--.

Conformément au souhait du Conseil communal, la Municipalité a affiné ses études et, par le présent préavis, elle est maintenant en mesure de proposer une solution de retransmission des séances du Conseil communal à partir de septembre 2011. Il a été tenu compte des remarques formulées par la commission chargée à l'époque d'étudier le préavis N° 87-2010, remarques qui concernaient principalement la possibilité de diffusion via internet.

## **2. Appel d'offres**

La Municipalité a entrepris des recherches et a demandé notamment deux offres pour la re-diffusion des séances du Conseil communal.

La première émane de l'entreprise Vidéoartvision Association à Renens, qui filme les séances actuellement. Cette offre comprend 2 variantes : Une de Fr. 4'100.-- par séance pour la captation, la création d'un DVD pour la diffusion télévisée et la fourniture des séquences sur clé USB pour la diffusion internet. La seconde variante à Fr. 4'400.-- inclut en plus un montage. La proposition n'inclut pas de streaming (diffusion en direct sur internet) ni la mise en ligne des vidéos archivées à assurer par nos soins.

La deuxième offre provient de la société Sonomix de Chavornay. Elle comprend la location du matériel et captation vidéo pour Fr. 2'450.-- HT et la diffusion en direct sur internet et consultation sur internet pour une année des séances avec chapitrage pour Fr. 1'000.-- HT la séance pour la première année, et Fr. 655.-- HT les années suivantes.

Cette seconde offre est non seulement moins chère pour plus de prestations, mais en outre cette société bénéficie d'une solide expérience, comme explicité plus bas. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de mandater Sonomix pour développer un concept global prenant en compte la diffusion télévisée et l'accès par internet.

## **3. Présentation du prestataire retenu**

L'entreprise Sonomix basée à Chavornay a été créée en 1988. Elle a pour but d'être le partenaire technique et consultant pour les technologies de l'audiovisuel auprès de ses clients et s'est spécialisée au fil des années dans le domaine des conférences et des assemblées.

Elle travaille entre autres comme régisseur pour le Grand Conseil vaudois depuis 2002 et le Conseil communal de Lausanne depuis 2009. Depuis 2010, elle assume la prise de vue et la gestion technique des séances du Conseil communal de Prilly. Il est d'ailleurs possible de visionner en tout temps les séances du Conseil communal de Prilly sur [www.prilly.ch](http://www.prilly.ch).

Sonomix propose de prendre en charge l'ensemble des tâches relatives aux retransmissions, du montage des caméras à la Salle de spectacles jusqu'aux contacts avec les diffuseurs, ce qui est un avantage non négligeable concernant les compétences métiers et au niveau de l'investissement en temps. Les solutions retenues sont exposées ci-dessous.

#### 4. Captation des séances

Les séances seront filmées à l'aide de

- 2 caméras semi-professionnelles télécommandables sur pied pouvant se déplacer
- 1 caméra fixe sur l'avant pour une vue totale des conseillers communaux
- une régie vidéo avec commande caméras, enregistreurs et encodeur

Ce concept pilotable depuis la régie utilise 2 techniciens-régisseurs (au lieu de 3 personnes actuellement).

Le matériel de sonorisation de la Salle de spectacles est adéquat, la régie son continuera d'être assurée par l'entreprise Maxximum SA. Ces frais étant liés aux séances elles-mêmes, ils sont pris en charge par le budget du Conseil communal.

##### Coûts

Location du matériel, par séance	Fr	1'500.-- HT
Main-d'œuvre (montage, tests, régie son et vidéo et démontage), décompte établi à chaque séance. Estimation pour une séance de 2h30	Fr	950.-- HT
		<hr/>
		2'450.-- HT

#### 5. Diffusion télévisée

Le canal Météo (C23) en analogique de TvT Services, qui diffuse actuellement les séances du Conseil communal le vendredi 22h15 et le samedi 14h30 qui suivent la séance, sera supprimé après l'échéance de notre contrat le 23 juin 2011.

La Municipalité a approché Boisy TV, Société d'exploitation de la station de tête du télé-réseau lausannois qui dépend des Services Industriels de Lausanne, pour envisager la possibilité qu'elle retransmette les séances du conseil communal de Renens.

Boisy TV est également la société à laquelle TvT Services SA achète les programmes de télévision numérique TNT diffusés dans le raccordement de base du télé-réseau. Elle était à 49.9% détenue par Cablecom, mais elle appartient aujourd'hui à 100% à la Ville de Lausanne, et elle ouvre désormais son capital à d'autres télé-réseaux romands intéressés, selon la décision du Conseil communal de Lausanne de juillet 2009. C'est pourquoi le conseil d'administration de TvT Services SA a décidé de proposer à ses actionnaires l'entrée de TvT Services SA au capital-actions de Boisy TV SA, à hauteur de Fr. 200'000.--. Sous réserve de l'acceptation de cette proposition lors de l'assemblée générale du 23 juin 2011, TvT sera alors actionnaire de Boisy TV pour 5 à 6% des actions et pourrait être représenté au Conseil d'administration.

TV Boisy diffuse un canal de services en mode numérique TNT retransmettant déjà en direct les séances du Grand Conseil vaudois, du Conseil communal de Lausanne ainsi que les séances du Conseil communal de Prilly, en différé. Un accord de principe ayant été trouvé avec M. Jean-Yves Pidoux, Municipal de Lausanne en charge des Services Industriels, il ne reste plus que les modalités techniques à fixer pour diffuser aussi les séances du Conseil communal de Renens. **Elles seront retransmises à partir de la nouvelle législature, soit en septembre 2011 en différé sur le canal de service de Boisy TV SA** (date et heure pas encore déterminées).

Ce canal numérique est inclus dans l'abonnement de base de l'abonnement TvT. Les séances seront donc accessibles par les environ 20 000 ménages abonnés à TvT de Renens, Crissier, Chavannes et Ecublens, sans compter les autres téléreseaux du canton de Vaud. Le canal est visible par exemple sur la région lausannoise, Yverdon, Orbe, Vallorbe.

Même si la télévision analogique est condamnée à disparaître à moyen terme, TvT Services SA va de plus retransmettre pendant une période transitoire, peut-être deux ou trois ans, le canal Info Boisy sur son canal 69 en analogique, afin de ne pas exclure les personnes possédant encore un appareil d'une ancienne génération qui souhaitent suivre les débats à la télévision. La transmission analogique n'engendre pas de coûts supplémentaires, toutefois TvT Services demandera une participation forfaitaire unique de Fr. 3'500.-- pour les frais en équipements nécessaires à la conversion du signal numérique TNT en analogique.

#### Coûts

Gestion technique à TV Boisy (par séance)	Fr	200.-- HT
Forfait <u>unique</u> pour transmission en analogique par TvT	Fr	3'500.-- HT

## **6. Solution pour les téléspectateurs**

### **6.1 Abonnés au téléreseau avec un téléviseur numérique**

Aucun réglage, le canal Info est inclus dans l'offre de base et donc déjà actif

### **6.2 Abonnés au téléreseau avec un téléviseur analogique**

Les personnes possédant encore un appareil d'une ancienne génération pourront capter le nouveau canal Info Boisy en analogique sur le canal 69. Elles devront vraisemblablement régler leur téléviseur pour trouver ce nouveau canal.

En outre, TvT Services propose à ses abonnés qui le souhaitent l'achat d'un adaptateur à Fr. 69.-- à brancher sur les anciennes télévisions afin de recevoir les émissions numériques TNT (non cryptées et incluses dans l'abonnement de base du téléreseau).

### **6.3 Clients Swisscom TV et Cablecom**

Le nombre croissant de personnes qui choisissent une autre solution d'abonnement que celui avec TvT services n'ont actuellement pas la possibilité de suivre les débats à la télévision et ne l'auraient pas non plus avec la diffusion par Boisy TV. Mais sachant qu'un abonné Swisscom TV ou Cablecom est automatiquement raccordé à internet, celui-ci pourra donc regarder les débats sur le net, comme indiqué plus bas.

## **7. Diffusion sur internet**

La retransmission en direct sur internet qui ne paraissait pas envisageable techniquement ou financièrement il y a encore un ou deux ans est accessible aujourd'hui. La Salle de spectacles est équipée d'un réseau en fibre optique et du WiFi, permettant un transfert de données rapide.

Sonomix se chargera de la diffusion vidéo en direct sur internet (streaming) ainsi que la mise à disposition dès le lendemain de la vidéo de la séance, avec chapitrage. Cela signifie que toute personne pourra, depuis le site *www.renens.ch*, soit visionner les séances en direct le jeudi soir, soit les regarder dès le lendemain sur internet en sélectionnant directement les points de l'ordre du jour qui l'intéressent. Les séances ainsi archivées resteront visibles une année.

Coûts

	1 <sup>ère</sup> année législature	Années suivantes
Vidéo en direct et archivage avec chapitrage sur internet pendant une année	Fr 9'000.-- HT	5'900.-- HT
Coût par séance, si 9 séances par année	Fr 1'000.-- HT	655.-- HT

**8. Budget**

a) par année de législature, soit du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin

<b>Budget, base, 1 séance</b>	Première année 2011-2012	2012-2013 et suivantes
Location matériel vidéo et enregistrement, travaux de régie, montage, démontage. Contacts avec le diffuseur. Prix pour une séance d'une durée de 2h30	2'450.00	2'450.00
Diffusion en direct sur internet et archivage avec chapitrage pour une année sur internet	1'000.00	655.00
Gestion technique TV Boisy	200.00	200.00
Total HT	3'650.00	3'305.00
TVA 8%	292.00	264.40
<b>TOTAL par séance TTC</b>	<b>3'942.00</b>	<b>3'569.40</b>
<b>Budget annuel pour 9 séances</b>	<b>35'478.00</b>	<b>32'124.60</b>
Forfait TvT pour l'équipement de conversion du signal numérique en analogique	3'500.00	

b) par année civile

Pour mémoire, le coût de la captation et des diffusions avec la solution télévisée analogique en cours jusqu'à fin juin 2011 est de 3'434.--, soit Fr. 30'906.-- pour 9 séances annuelles.

**2011**

1er semestre : 5 séances à 3'434.--	17'170.00
2ème semestre : 4 séances à 3'942.--	15'768.00
Sous-total	32'938.00
Forfait unique	3'500.00
<b>Total</b>	<b>36'438.00</b>

Ce montant sera pris dans le cadre du budget 2011, qui prévoit un montant de Fr. 36'000.-- sous le compte N° 100.3199 – Frais divers.

**2012**

1er semestre : 5 séances à 3'942.--

19'710.00

2ème semestre : 4 séances à 3'569.40

14'277.60

**Total**

---

**33'987.60**

## **9. Conclusion**

La Municipalité est convaincue d'avoir trouvé la meilleure solution possible en termes de pérennité et d'audience, puisque la diffusion sera considérablement élargie à une bonne partie du canton de Vaud à la télévision et à tous les intéressés sur le net.

Une information sera donnée à tous les usagers via notamment le Journal Carrefour Info.

Certaines que la retransmission de ces temps forts de la vie politique renanaise à une plus large échelle et sur un nouveau média pourra toucher le plus grand nombre, des jeunes générations aux seniors, elle confirme ainsi sa volonté d'une plus grande appropriation de la chose publique par ses habitants.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 107-2011 de la Municipalité, du 21 mars 2011,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**PREND ACTE** que soient portés au budget 2012 et suivants les frais occasionnés par les retransmissions des séances du Conseil communal à la télévision et sur internet.

Cette dépense sera portée au compte de fonctionnement (nouveau) N° 1000.3182 , intitulé «Retransmission des séances du Conseil communal».

La charge relative aux retransmissions des séances en 2011 entre dans le budget prévu.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 mars 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Membre de la Municipalité concerné : Mme la Syndique